

Révision des conditions d'examen en formation continue

Par **juriste83**, le 13/07/2012 à 18:12

Je suis dans la fac de Toulon et cette année ont nous apprend que la rentrée prochaine sera faite essentiellement sur la base de la formation continue a concurrence de deux gallops d'essai par matières mais sans rattrapages.

Et quand on cherche a savoir d'ou vient cette bonne idée le secretariat ainsi que certains profs répondent qu'elle provient d'un arreté qui devra etre appliqué a l'échelle nationale. J'ai un doute la dessus car de nombreuses facs ont encore un systeme de rattrapage comme celles d'aix ou Toulouse.

Bref si vous connaissez l'arrete ou la réforme en question ca serait sympa de m'éclairer parceque je crains une grosse arnaque de ma fac auquel cas je transfere mon dossier[smile9]

Par **Camille**, le 13/07/2012 à 19:18

Bonsoir,

[citation]deux gallops d'essai par matières

...

provient d'un arreté qui devra etre appliqué a l'échelle nationale

[/citation]

Une chose est certaine, j'imagine mal un arrêté sur les universités qui parlerait de "galop d'essai", bien que Peillon ne soit pas franchement un mauvais cheval et qu'on n'arrête (sic !) de nous dire que Hollande - Ayrault - Aubry, c'était le tiercé gagnant, mais bon...

[smile4]

P.S. : rattrapages ou pas, surveillez un peu votre orthographe. Faire du droit et écrire successivement "arreté" et "arrete", là ça va pas faire, réforme ou pas...

[smile17]

Par **Newjurist**, le 13/07/2012 à 19:40

Bonsoir,

Je ne suis pas expert en la matière (i.e : organisation des examens) mais je pense que c'est

propre à chaque faculté de déterminer certaines modalités dont notamment les rattrapages. Certaines facultés comme Aix ne proposent pas de rattrapages mais la compensation des semestres, d'autres comme celle de Bordeaux admettent le rattrapage, la forme AJAC et aussi la compensation des semestres.

La semestrialisation est obligatoire depuis le système LMD 2006 avec les ETCS. Bref... Je pense que la faculté de Toulon fait ce que bon lui semble par rapport aux rattrapages.

Par contre j'ai pas tout suivi niveau formation continue... Si tu peux nous éclairer un peu plus sur les modalités.

Par **juriste83**, le **13/07/2012 à 20:32**

ben en fait il ont basé leurs systeme non plus formation initial mais formation continu ce qui semble illogique vu qu'en théorie la formation continu distingue toute formation qui permet a des personnes qui ont travaillé pendant dix ou vingt ans de reprendre leurs études.

Par ce systeme la faculte veut donc faire en sorte de ne plus evaluer les étudiants non plus par une series d'epreuves par matières en decembre et en mai , mais par des petits controle au minimum deux pour en faire une moyenne , problème il n'y aura pas de ratrapage et les coefficient ne seront pas les meme ce qui rend le systeme de compensation plus dure encore exemple : 10 coef 1 et 9 coef 2 l'UE est invalidée

Bref c'est le gros souk d'après mes recherche il semblerait que cela proviennent en partie de l'arreté du 1er aout 2011

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?>

mais dans cette arette le legislature conseil en effet le mode d'évaluation par formation continue mais en aucun cas il n'oublie sa généralisation dans toute les facultés.